

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 MARS 2017 à 21h00

Étaient Présents :

E.AUBERT – D.DOUX – V.DEZ – M.ROMAIN – C.LAPLAGNE – B.CLAISSE – S.NEDELEC – C.CHAUVIERRE – P.GONZALEZ – S.LEGRAND – J.L.ANTROPE – M.Ch.BIHOREAU – Th.MARNET – C.MALBEC – Ch.AMAURY – M.E.GAUCHE – G.MAREVILLE – J.DESVIGNES – A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – D.AUGE – D.DARIO – Q.ABOUT – S.DJAADI – C.MICHONDARD.

Représentés :

H.BATT-FRAYSSE par D.DOUX
J.BOUGEAULT par B.CLAISSE
M.PAULET par D.AUGE

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur E. AUBERT

Monsieur MARNET est désigné à l'unanimité

II – Approbation du procès-verbal précédent

Rapporteur E. AUBERT

Adopté à l'unanimité

A.D'ANNOVILLE : Demande à avoir la liste des incidents de la piscine.

C.CHAUVIERRE : Précision apportée, cette liste sera affichée sur la porte de la piscine 2 fois par an.

Suspension de la séance de 21h12 à 21h16 pour signature du registre

III – Compte rendu de décisions

Rapporteur E. AUBERT

2017/05 – Contrat d'entretien de l'horloge de l'église pour l'année 2017 avec la Société HUCHEZ moyennant un montant de 294 € T.T.C.

2017/06 – Contrat de suivi de progiciels Livre Foncier – Société Berger Levraut relatif à l'urbanisme et aux droits du sol pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2017 moyennant un montant de 3 415.94 € T.T.C.

2017/07 – Contrat d'entretien de 4 adoucisseurs situées : Hôtel de ville – buanderie, maternelle Champmesnil – office – maternelle et élémentaire du Bois du Fay – offices, avec la Société Climatisation de France pour un montant annuel de 930.12 € T.T.C.

2017/08 – Convention avec l'AMAP pour la mise à disposition gratuite d'une salle afin que les adhérents puissent retirer des paniers hebdomadaires de denrées bio.

IV – Débat d'orientation budgétaire 2017

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX commente le PowerPoint projeté. Il rappelle que dans les deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif, a lieu le Débat d'Orientation Budgétaire qui est désormais étayé par la production d'un rapport informant les élus sur le niveau d'investissement projeté sur 5 ans, sur le niveau d'endettement que cet investissement entraîne ainsi que sur l'évolution de la fiscalité locale. Désormais, la présentation de ce rapport donne lieu à un vote.

Après avoir dressé un état des lieux des finances de la Commune depuis 2012, qui montre à l'évidence les ponctions opérées par l'Etat sur les recettes de la Commune : baisse de la dotation globale de fonctionnement et croissance du FPIC par le biais de la péréquation horizontale, Monsieur DOUX présente à l'assemblée la répartition des dépenses et des recettes par secteur d'activités. Il entame ensuite le commentaire de la prospective budgétaire qui va de 2017 à 2021 en précisant les hypothèses qui ont été choisies au niveau de l'évolution des charges (générales et du personnel) ainsi que de l'évolution des produits impactée par la baisse qui se poursuivrait des concours de l'Etat. Monsieur DOUX souligne un choix important : la non-augmentation des taux d'imposition sur la période choisie compte tenu d'une pression fiscale déjà très élevée.

La prospective inclut également la prévision des grands travaux à venir : RAM et LAEP, CLSH et Groupe scolaire Bois du Fay, leur financement : subventions du département, de la CAF et de la Région, et emprunts. Pour cette dernière ressource, il présente à l'assemblée le diagramme de remboursement en tenant compte des hypothèses retenues : 1 M d'€ en 2018 sur 25 ans à 2%, 4,7 M d'€ en 2020 sur 25 ans à 2%, 1,8 M d'€ en 2020 remboursé in fine en 2022 après réception du produit du FCTVA.

Il montre à l'assemblée que les grands équilibres du budget ne sont pas menacés. Le fonds de roulement reste confortable à la fin de la période et les nouvelles annuités induites restent supportables par le budget alors que notre dette antérieure s'estompe très significativement.

Il précise enfin que la prospective ne tient pas compte de l'incidence de la construction des logements sociaux tant du côté des charges : nombre d'enfants scolarisés et besoins d'équipement, que du côté des ressources : croissance du produit fiscal attendu.

Vote : 24 POUR – 5 CONTRE (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – M.PAULET – D.AUGE).

A.D'ANNOVILLE : Demande une vue prospective à 5 ans des dépenses d'équipement.

E.AUBERT : Dans la présentation, les travaux eaux pluviales, ALSH, RAM, LAEP sont prévus ; les travaux eaux usées et station d'épuration relèvent désormais du SIAHVY(ont été intégrés dans les prospectives du SDA) ; ne sont pas prévus les Communs du Château et le Château, faute de ressources. C'est un choix assumé.

Q.ABOUT : Nous avons bien noté que vous avez tenu compte de notre remarque en commission Finances et que vous avez revu l'évolution potentielle de la DGF ; par contre le taux d'emprunt à 2% est incertain ; pourquoi un choix affiché de déplacement du groupe scolaire sans autre solution ?

E.AUBERT : Les grands syndicats (SIRYAE, SIDOMPE,...) font leur projection avec des taux à 2%.

Pour l'évolution du groupe scolaire Bois du Fay, une demande a été faite à IngenierY de faire les deux études, réhabilitation ou déplacement. Le choix dans le PLU de figer la zone de la Bibliothèque Départementale en équipement public nous permet d'être en mesure de négocier au mieux des intérêts de la commune.

D.DARIO : Quelle est la part de l'énergie dans le budget ?

E.AUBERT : Grâce aux groupements de commandes pour le gaz et l'électricité, nous avons eu une baisse de coût. Le 1% d'augmentation dans les charges générales est une moyenne prudente.

D.DOUX : La part de l'énergie dans le budget est de 1,35% des charges générales pour le gaz et l'électricité et 1% pour le carburant.

B.BONNAIN : Les recettes exceptionnelles CEDOR + CFH sont dans les investissements de l'année dernière.

D.DOUX : reportée cette année car non encore utilisées.

E.AUBERT : Ce sont ces réserves qui permettront d'avancer sur les grands travaux en autofinancement.

V – Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

Rapporteur E. AUBERT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour le personnel non éligible aux heures supplémentaires, une indemnité forfaitaire, prévue par le décret n°86-252 du 20 février 1986 et l'arrêté ministériel du 27/02/1962 (art.5), permet de rémunérer les travaux supplémentaires accomplis à l'occasion des élections.

Le calcul est basé sur l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) des attachés territoriaux.

Vote : à l'unanimité

VI – Adhésion groupement de commande avec le CIG pour les assurances Cyber Risques

Rapporteur S. NEDELEC

Mme NEDELEC explique que les cyber attaques constituent un risque réel qui affecte de plus en plus les collectivités. Ces dernières détiennent en effet un volume conséquent de données sensibles pouvant être monétisées et revendues. Les conséquences de ces attaques peuvent être lourdes tant sur le plan financier pour la collectivité que sur le plan pénal pour les responsables de celles-ci.

C'est pourquoi, le CIG propose aux collectivités de participer à un groupement de commandes pour les contrats d'assurance Cyber Risques.

L'assurance Cyber Risques permet aux collectivités de s'assurer contre les conséquences notamment financières de ce nouveau risque. L'objectif de cette mise en concurrence est de permettre aux collectivités d'une part de confier l'organisation de la mise en concurrence sur un domaine très technique, et d'autre part de bénéficier de coûts mutualisés.

La convention constitutive du groupement de commandes a été adressée à tous les membres de l'assemblée.

VOTE : à l'unanimité

D.DARIO : Je fais une remarque globale : en déléguant des compétences à des organismes extérieurs, quelle maîtrise allons-nous avoir sur ce qui se passe sur notre commune ?

E.AUBERT : Cela reste seulement un groupement de commandes et nous sommes les donneurs d'ordre donc nous restons maîtres du choix de participer ou non au marché. Ensuite, notre rôle est le contrôle du prestataire et le suivi de la bonne réalisation de la mission, ceci est valable pour tous nos marchés de prestations de service.

D.DOUX : L'assurance Cyber Risques est uniquement une couverture de risque.

V.LEMAITRE : Qu'avons-nous comme systèmes de protection actuellement ?

S.NEDELEC : Des outils classiques type antivirus et cette prestation nous permettra d'avoir un état des lieux et des propositions d'amélioration.

VII – Mensualisation à 100% (par douzième) de l'ensemble du régime indemnitaire

Rapporteur E. AUBERT

Mme Le Maire rappelle que par délibération en date du 20 octobre 2016 dernier, la Commune a adopté le nouveau régime indemnitaire dit du RIFSEEP à effet le 1^{er} janvier 2017. Les modalités de versement prévoient pour chaque agent une mensualisation par douzième.

Certains agents appartenant à des cadres d'emplois (Ingénieur, Educateur de Jeunes Enfants, Psychologue, Policier Municipal) pour lesquels le décret concernant l'application du nouveau régime indemnitaire n'est pas encore paru, continuent de bénéficier de l'ancien régime qui ne prévoyait pas nécessairement une mensualisation à 100% mais un autre régime de mensualisation (60% ou 75% du montant individuel alloué avec un solde versé en décembre de chaque année).

Par souci d'uniformité et d'équité, il est proposé une mensualisation par douzième soit à 100% du montant individuel alloué.

VOTE : à l'unanimité

Questions diverses :

A.D'ANNOVILLE : Conclusions de l'enquête sur la pollution du Rodon ?

C.LAPLAGNE : Enquête en cours, plusieurs pollutions successives, une réunion s'est tenue le 25/01 avec tous les intervenants (voir CR de la commission environnement).

A.D'ANNOVILLE : Lors de l'organisation des primaires de la droite, des locaux communaux ont été utilisés, combien cela a-t-il rapporté à la commune ?

E .AUBERT : Rien, comme pour la primaire de la gauche dans les années précédentes, les locaux ont été mis gracieusement à disposition.

A.D'ANNOVILLE : Le trottoir 15 avenue de la Paix a été ouvert pour le passage de la fibre optique, pourquoi le trottoir n'a pas été refait ?

B.CLAISSE : J'ai pris le problème en main et cela sera réparé rapidement.

A.D'ANNOVILLE : Quelle est le point sur la mise en conformité de la déchèterie par rapport aux eaux pluviales ?

C.LAPLAGNE : Le problème est plus complexe que prévu. Une étude doit être faite pour se mettre en conformité. Pas de prévisionnel pour un éventuel déplacement de la déchèterie. Ce projet est en attente. Cette installation est déjà transférée à la CCHVC.

E.AUBERT : Un fonds de concours de 600 K€ a été transféré avec la déchèterie et servira à de futurs travaux.

A.D'ANNOVILLE : Repas des Anciens, quelle somme a été collectée ?

M.ROMAIN : Le montant des dons est de 1000 €.

A.D'ANNOVILLE : Qu'en est-il de la promesse de mettre en place un minibus pour le ramassage des anciens avec un remplacement de chauffeur par la police municipale ?

D.DOUX : Cette mesure a été mise en œuvre.

A.D'ANNOVILLE : Quelles sont les statistiques d'utilisation des voitures électriques ?

D.DOUX : La CCHVC donnera des informations lors du prochain conseil communautaire.

A.D'ANNOVILLE : Nombre des PV dressés depuis la mise en service du PV électronique ?

D.DOUX : La mise en service du PV électronique a été déplacée à début Mars. Un délai est à ajouter car le poste de police a été remis en peinture et certaines installations techniques ont du être débranchées. Dans l'attente, une sensibilisation est pratiquée par les policiers municipaux.

E.AUBERT : Le PV sur trottoir est passé à 135€, cette augmentation relève d'une décision nationale.

A.D'ANNOVILLE : Où est passé le radar pédagogique de Fort Manoir ?

D.DOUX : Il a été démonté suite à des problèmes de défaut électrique. Il a été décidé de le remplacer par un système avec panneau solaire. Dès que le mat sera réceptionné, il sera remis en service et déplacé à l'entrée du Mousseau.

D.AUGE : Mr DION s'est plaint de ne pas être raccordé à l'eau courante. Est-ce normal ?

E.AUBERT : Mr DION utilise des terrains impropres à l'usage qu'il en fait. Son terrain n'est pas viabilisé et ne sera donc pas raccordé.

D.AUGE : Pour information : le dernier poteau électrique penche dangereusement près de mon domicile, avenue Jean D'Ayen

Fin de séance 22h55